

SPELEO CLUB DE L'AUDE

APPEL à cotisations pour 2012

Chez Henri GUILHEM
4, rue Malbec
11580 ALET les BAINS

04 68 31 65 20

henri.guilhem@aliceadsl.fr

<http://www.speleoclubdelaude.fr/>

<http://speleoclubdelaude.blogspot.com/>

Feuille à retourner au trésorier :

Jean Michel ESCANDE
34, boulevard des acacias
11000 CARCASSONNE
accompagnée de votre chèque à l'ordre du Spéléo
Club de l'Aude

Nom, prénom :

Adresse :

N° de téléphone :

Email :

Je suis d'accord pour que mes coordonnées soient diffusées au sein du club :

Oui

Non

	Nombre	Total
<input type="checkbox"/> Cotisation club – de 15 ans		1€
<input type="checkbox"/> Cotisation club – de 18 ans		16€
<input type="checkbox"/> Cotisation club + de 18 ans		30€
<input type="checkbox"/> Cotisation club couple		40€
<input type="checkbox"/> Licence FFS – de 26 ans		20,50 €
<input type="checkbox"/> Licence FFS + de 26 ans		41 €
<input type="checkbox"/> Licence FFS couple		61,50€
<input type="checkbox"/> Assurance FFS – de 18 ans		17,40 €
<input type="checkbox"/> Assurance FFS + de 18 ans option1		34,70 €
<input type="checkbox"/> Assurance FFS + de 18 ans option2		54,10 €
<input type="checkbox"/> Assurance FFS + de 18 ans option3		67,40 €
<input type="checkbox"/> Assurance MDS		14.60 €
<input type="checkbox"/> Spélunca		23,50 €
<input type="checkbox"/> Karstologia		26 €
<input type="checkbox"/> Spélunca + Karstologia		44€

montant à payer

Précisions relative aux assurances :

Un certificat médical de non contre-indication est obligatoire lors de la 1^o inscription

L'assurance est obligatoire et vous disposez de 3 formules :

- 1) Vous négociez avec votre assureur habituel la couverture des activités de spéléologie en vérifiant bien toutes les clauses. Vous devez fournir une copie du contrat au trésorier.
- 2) Vous choisissez l'assurance FFS (obligatoire pour les brevets d'état et les stages fédéraux) , dans ce cas et de même pour l'abonnement aux revues , vous devez prendre la licence fédérale. C'est la meilleure assurance en cas d'accident, elle est négociée par les spéléos pour les spéléos.
Elle offre 3 options qui modulent les indemnités garanties et couvre en plus de la spéléologie, l'alpinisme, la plongée, le canoë kayak l'hydrospeed , la randonnée pédestre à ski ou à raquette, le ski alpin sur piste, les descentes de canyon, l'escalade, la via ferrata, le VTT, le rafting en zone autorisée, la plongée sous toutes ses formes, les déplacements liés à la spéléologie, les manifestations, les colloques, les opérations de secours, l'approche des cavités et l'archéologie.
- 3) Vous prenez l'assurance Mutuelle Des Sports. Cette assurance vous couvre **exclusivement** dans le cadre **des activités organisées par le Spéléo Club de l'Aude.**

N'oubliez pas :

- que l'assurance s'arrête au 31 décembre 2011.
- que vous devez prendre connaissance du contenu de ces assurances (disponible au club)

Pour les invités :

Une journée 5 €. ou trois journées consécutives 10 €.

Les spéléocartes sont destinées à l'initiation et réservées à des sorties de découverte de la spéléologie.

Contactez Henri Guilhem ou Jean Michel Escande 4 ou 5 jours avant la sortie (en indiquant le nom, prénom, date de naissance et adresse de la personne à assurer).

Le paiement se fera au plus tard le jour de la sortie. Toute carte commandée est due.

Bonne spéléo à toutes et tous !